

Création d'un circuit découverte nature accessible aux PMR aux étangs de Happe

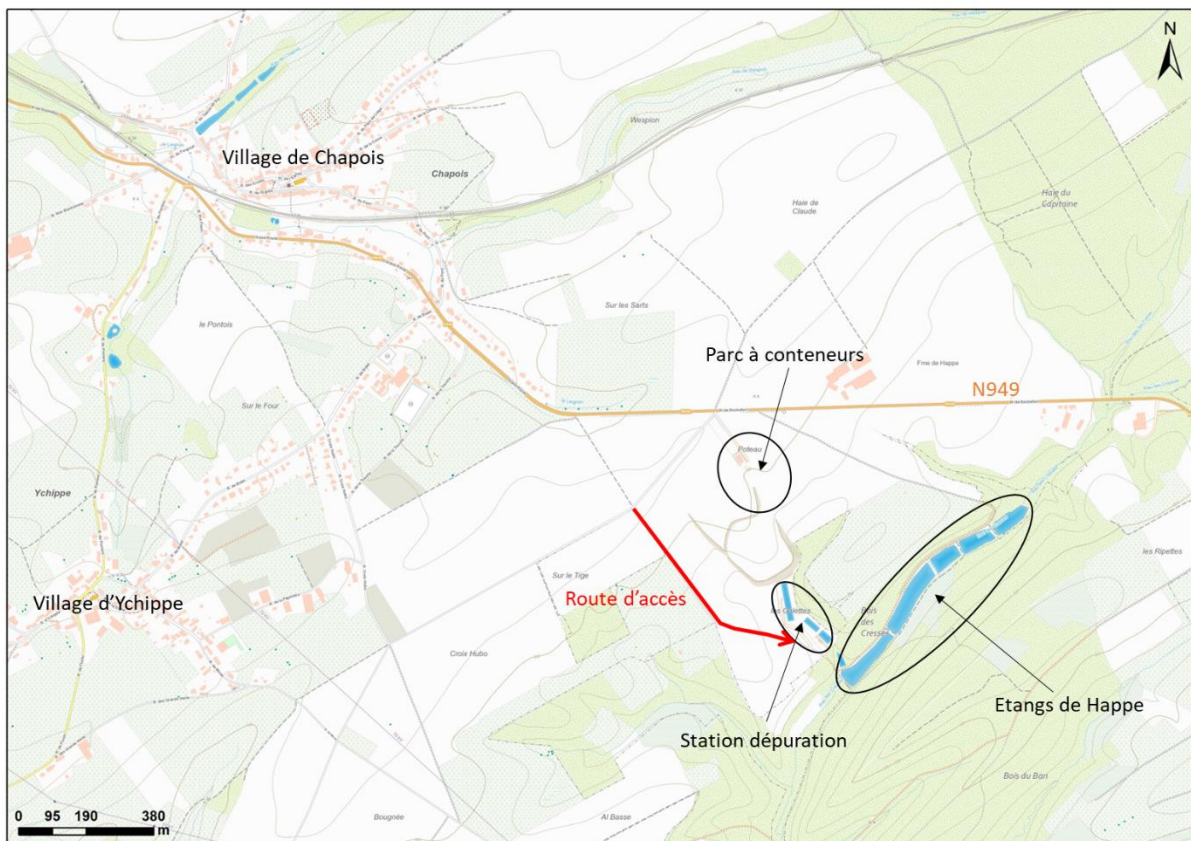
Fiche n° 2.11
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Les étangs de Happe sont situés au sud-est du village de Chapois, au sein du bois des Cresses. Les étangs sont alimentés par le ruisseau des Cresses (cours d'eau non navigable de 2^{ème} catégorie).

Ils sont accessibles depuis la N949 en se dirigeant vers le parc de conteneurs de Ciney, puis vers la station d'épuration dit « les Golettes ».



Après être arrivé par le chemin d'accès menant à la station, dont l'état est assez dégradé, les promeneurs ont la possibilité de se garer à proximité de celle-ci. Ces emplacements ne sont cependant pas officiels et aucun aménagement n'est présent.



Figure 1 : Chemin d'accès et début de la promenade (Photo DR(EA)²M)

De là, une promenade est possible sur les berges Ouest des étangs. Cette partie est en effet la plus praticable, bien que le revêtement ne soit pas en dur et donc difficilement accessible aux PMR.



Figure 2 : Chemin du côté ouest des étangs (Photo DR(EA)²M)

Cette partie de chemin fait d'ailleurs partie de la « Promenade des Etangs de Happe » promue par la Maison du tourisme Condroz-Famenne. Des bancs et table sont présents pour se poser à proximité des étangs lors de cette promenade.



Figure 3 : Promenade des Etangs de Happe (Source : cirkwi)

La partie Est des étangs est également accessible pour se promener. Des liaisons existent entre les partie Ouest et Est via des chemins entre les étangs. Cette partie est par contre beaucoup moins praticable.



Figure 4 : Chemin entre les étangs 1 et 2 (gauche) et 2 et 3 (droite) (Photo DR(EA)²M)

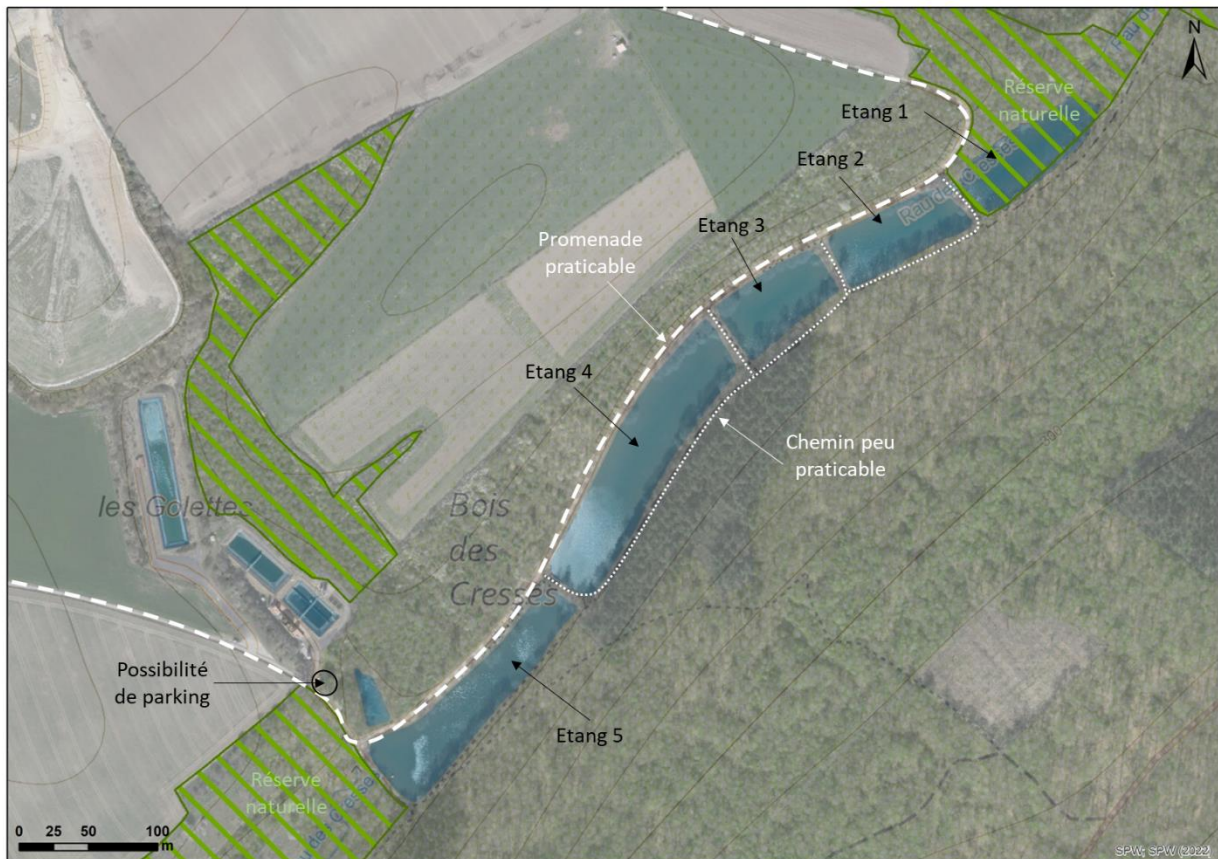


Figure 5 : Abords de l'étang n°2 (Photo DR(EA)²M)

A noter que l'étang n°1 est compris dans la réserve naturelle domaniale « Plaine d'Ychippe », et qu'une autre réserve naturelle domaniale « Marie Mouchon à Leignon » est également présente au sud de l'étang n°5.



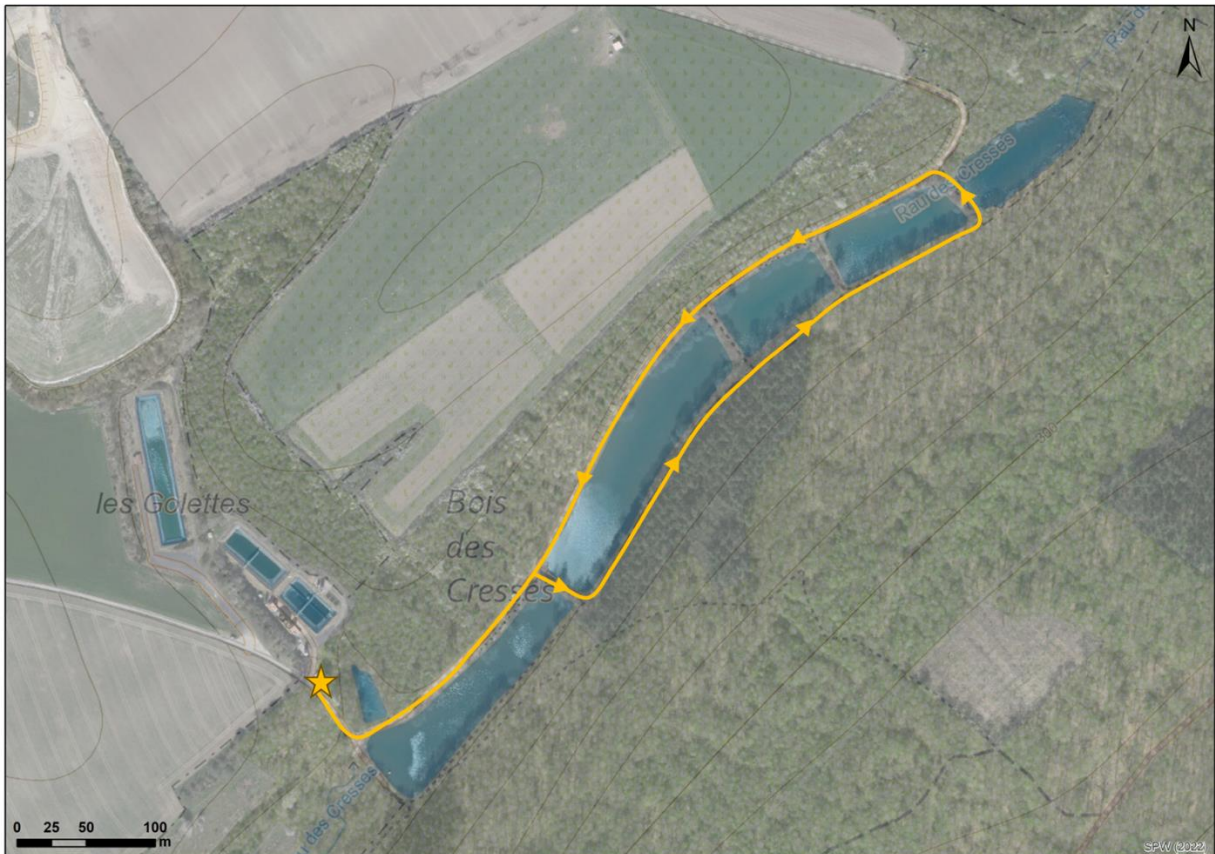
Figure 6 : Panneau didactique de la réserve naturelle et mobilier urbain (Photo DR(EA)²M)



Description des aménagements proposés

Le projet vise la création d'une promenade autour des étangs qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Celle-ci visera également toutes personnes cherchant une promenade courte dans un environnement naturel, tel que les familles avec enfants en bas âge ou les aînés.

Le tracé ci-dessous a été proposé et représente un parcours d'environ 1,4 km :



De manière concrète, le projet prévoira les aménagements suivants :

- L'aménagement de places de parking à proximité de l'entrée du site de manière à ce que les personnes à mobilité réduite puissent accéder au site sans difficultés. Cela devra se faire avec l'accord du DNF, actuellement seuls les véhicules des pêcheurs autorisés ont le droit d'accéder au site.
- Aménagement du chemin avec décaissement, géotextile, enrochement sous-fondations, et revêtement de 5cm de dolomie.
- Des aménagements de mise en valeur de la faune et de la flore présentes sur le site pourront également être installés : panneaux didactiques, postes d'observation, etc.
- Du mobilier pourra être installé en complément de celui déjà présents et aux endroits stratégiques pour permettre aux promeneurs à mobilité réduite de faire des pauses lors de leur balade : bancs, bancs de pique-nique, etc.

Afin de réaliser ces aménagements dans une optique de développement durable, un maximum de matériaux naturels seront utilisés.

2. Justification du projet

A l'heure actuelle, il n'existe pas de promenade PMR permanente dans la commune de Ciney. Or, on constate une forte demande pour ce type de promenade, pour preuve le succès des balades organisées par la CCCA.




Les effets attendus sont :

- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation de la mobilité douce
- Augmentation de l'attractivité touristique
- Promotion de la marche à pied

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement de liaisons douces utilitaires communales et transcommunales
- Fiche 2.2 : Aménagements facilitant l'accès aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

3. Lien à la stratégie du PCDR

	I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
1.3	Préserver les zones de qualité environnementale et développer le maillage écologique en faveur de la biodiversité et d'activités humaines respectueuses de l'environnement (tourisme, loisirs, etc.)
1.4	Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz
	II. L'amélioration des liaisons douces et de la multimodalité afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle
2.1	Mettre en place un réseau de voies lentes structurant, fonctionnel et sécurisé entre les villages de l'entité et vers les pôles voisins, de manière à renforcer l'usage de la mobilité active.
2.3	Mieux intégrer les besoins de tous les usagers (usagers faibles, PMR, agriculteurs, commerçants, etc.) dans les équipements et les aménagements de sécurité routière, d'espaces publics et d'abords des lieux de services.
	V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public

5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux
5.3	Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Réappropriation du territoire par les habitants	x		
Augmentation de la mobilité douce	x	x	X
Augmentation de l'attractivité touristique	x		x
Promotion de la marche à pied	x		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Etangs de Happe Commune de Ciney Province de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le périmètre couvre les sentiers présents autour des étangs
Intégration du projet dans son environnement direct	Le projet concerne des opérations de réaménagement d'un tronçon de sentier déjà existant. Un maximum de matériaux naturels seront utilisés et une attention particulière sera apportée à la protection de l'environnement
Cadre légal	Zone forestière et de plan d'eau, périmètre d'intérêt paysager
Statut de propriété	Sentier Ouest dans le domaine public Sentier Est et étangs propriété communale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Chemin et Sentiers Commission Communale de la Personne Handicapée Services Travaux de la Ville de Ciney Maison du Tourisme Condroz - Famenne Département Nature et Forêt La Maison Citoyenne CCCA 	<ul style="list-style-type: none"> Commune de Ciney

▪ Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Fonds propres communaux	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Pas de promenade PMR au sein de de la commune
 - Maitrise foncière par la commune
 - Phasage du projet et budget déjà estimé
- État du dossier
 - Le projet a fait l'objet de présentation par le CCCA et a été proposé pour le budget participatif de la Province de Namur

- **Programme des travaux**
 - Travaux préparatoires
 - Décapage de la surface
 - Travaux de sous fondation
 - Revêtement en dolomie

- **Planification**
 - Phase 1 : Désignation d’une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
 - Phase 2 : Réalisation des aménagements ;
 - Phase 3 : Communication et information autour du projet ;
 - Phase 4 : Suivi et entretien des aménagements.

- **Démarches administratives à réaliser**
 - Démarche n°1 : Démarches pour obtenir les accords de subvention (Développement Rural)
 - Démarche n°2 : Organisation des marchés d’auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
 - Démarche n°3 : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
 - Démarche n°4 : Organisation du marché public de travaux

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
 - Choix de matériaux durables dans le temps
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux
 - Diffusion et communication régulière de l’information auprès des habitants afin d’assurer l’utilisation et la fréquentation des aménagements

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- **Indicateurs de réalisation** (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l’indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)

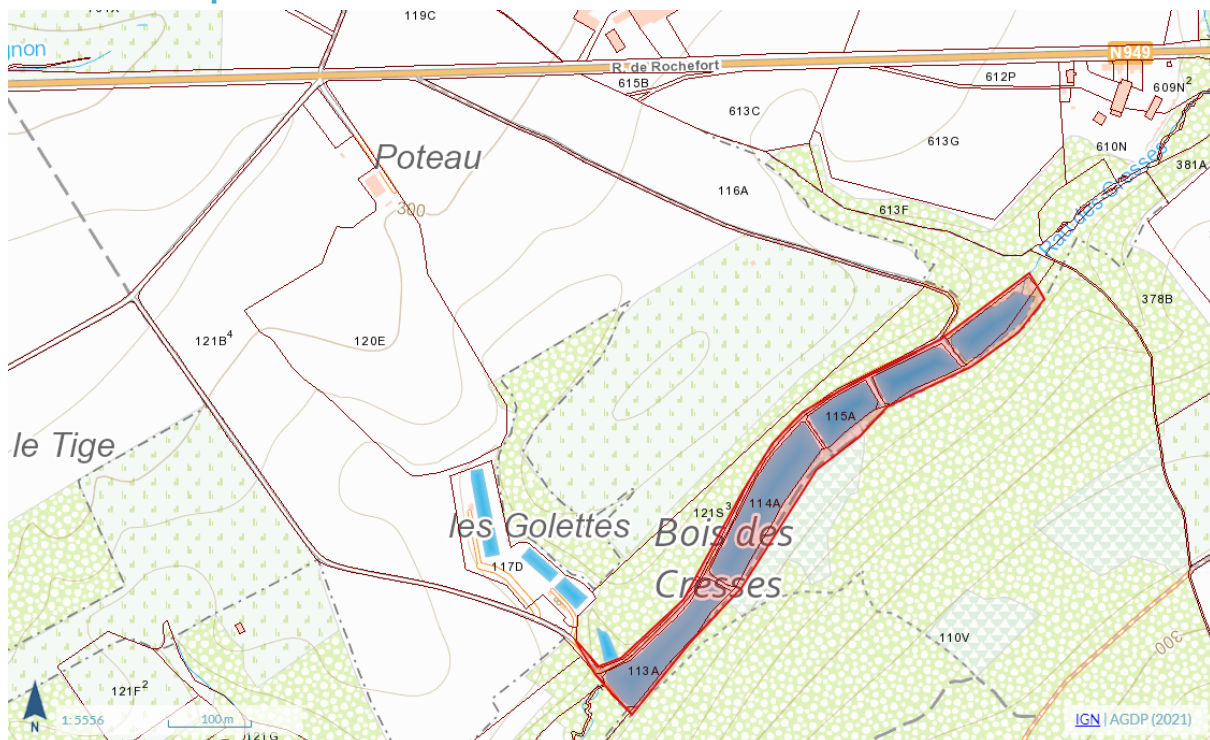
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins à la réception provisoire
------------------------------	---------------------------------	---

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

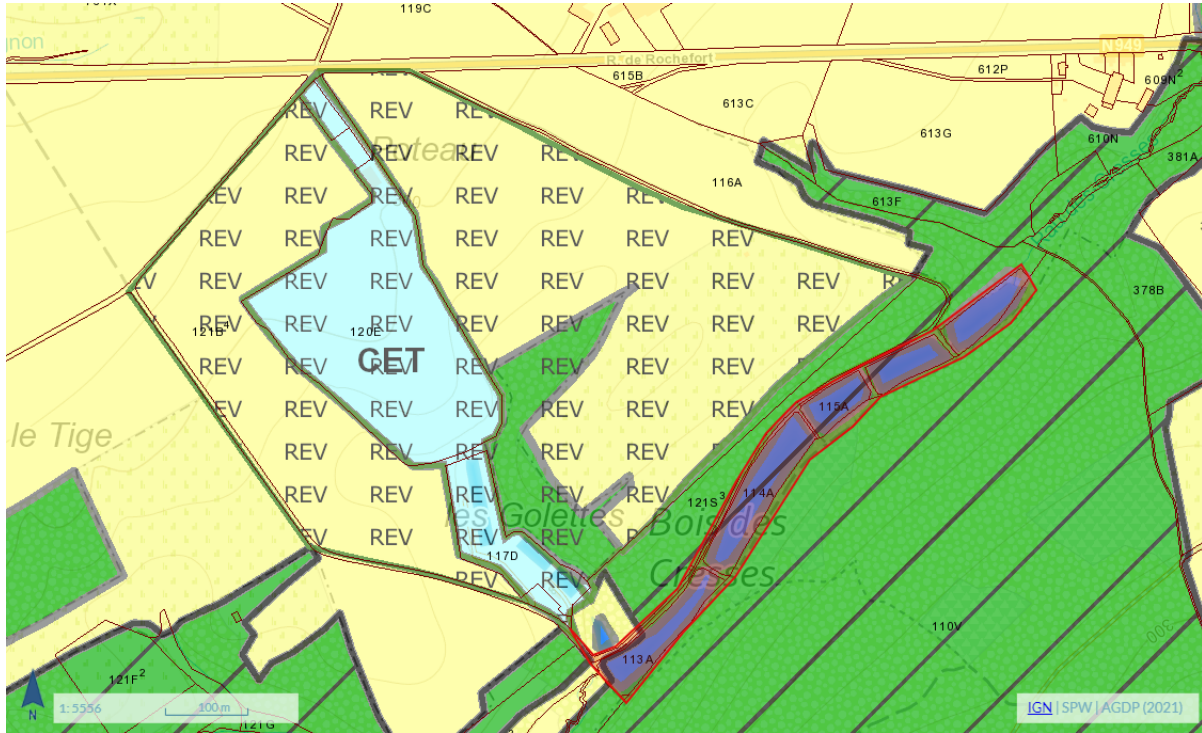
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du chemin	Nombre d'utilisateurs du réseau (50 personnes/sem.)	Administration communale Placement ponctuel de compteurs de passage et analyse des résultats
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune

1. Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique





Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »